

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 29 novembre 2017, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M^{mes} BOUILLON – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER – M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M. BACOT – M. BLANCHET – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents : M^{me} HORIOT et M. CHAPELLE

Melle ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 27 septembre 2017 par les membres présents, à la majorité (1 contre : M. JOURDAIN)

I/ DELIBERATIONS :

1/ VICHY COMMUNAUTE

a) vote des nouveaux statuts :

Dans la suite de la fusion des 2 agglo (VVA et Montagne Bourbonnaise) en Vichy Communauté au 1^{er} janvier 2017, certaines décisions ont été prises par celle-ci pour harmoniser les 38 communes. Ainsi, lors du conseil communautaire du 28 septembre dernier, Vichy Communauté a décidé de modifier ses statuts concernant les compétences optionnelles et supplémentaires.

Pour mémoire, les compétences obligatoires exercées avant la fusion sont exercées maintenant par Vichy Communauté sans possibilité de restitution. Par contre, les compétences optionnelles et supplémentaires sont exercées par Vichy Communauté sur l'ensemble de son périmètre ou font l'objet d'une restitution aux communes dans un délai d'1 an (compétences optionnelles) ou de 2 ans (compétences supplémentaires) à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion (1^{er} janvier 2017).

Lors du conseil communautaire du 28 septembre dernier, Vichy Communauté a décidé de ne pas attendre ces délais d'harmonisation aux 38 communes, et à modifier ses statuts en conséquence. Cette nouvelle version des statuts n'engendre pas de transfert de personnel ou d'équipement par les communes, ni de transfert de charges.

Accord à la majorité des membres du Conseil (1 abstention : M. POTIGNAT).

b) vote du schéma de mutualisation actualisé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents leur vote du 25 novembre 2015 adoptant les 7 services communs proposés alors par VVA (Autorisation du droit des sols ; Marchés publics et achats ; Conseil juridique, assurances, patrimoine et fiscalité ; Ressources Humaines ; Finances ; Systèmes d'informations et Archives). Suite à la fusion des 2 EPCI, ceux-ci sont étendus aux 38 communes membres de l'agglo. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du nouveau schéma de mutualisation adopté par Vichy Communauté le 16 novembre dernier, et d'adopter les projets de conventions définissant le niveau d'intervention de ces services communs ainsi que leurs modalités de fonctionnement, d'organisation, et de financement (lesquelles sont adaptées à la situation de chaque

commune), ainsi que le coût lié à la création et au fonctionnement de ses services sur l'attribution de compensation de la commune.

Accord unanime des membres présents du Conseil.

2/ PERSONNEL : convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG

Le Centre de Gestion nous propose une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, dont les nouveautés sont : 1 visite tous les 2 ans pour tous les agents et maintien du tarif actuel de 56€ la visite. Après lecture de ladite convention, le Maire propose au Conseil Municipal de l'adopter. Accord à la majorité des membres présents du Conseil (1 vote contre : Mme Josiane FINAT).

3/ BUDGET : indemnités de conseil et de budget du percepteur

Monsieur Dominique DE BACKERE, Trésorier de Bellerive-sur-Allier, exerçant d'une manière permanente l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaires et financières visées à l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, ainsi que la mission de confection de documents budgétaires visée par ce même arrêté, sur proposition du Maire, il est décidé à la majorité (9 votes pour un taux à 80% et 8 votes pour 50%, et 2 contres : Monsieur JOURDAIN et Mme GRINCOURT-SCHLUMBERGER), de lui verser ses indemnités au titre de l'année 2017, à hauteur de 80% soit 502,07€ net.

4/ PERSONNEL

a) astreinte de déneigement/verglas :

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ; considérant que les agents des collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ; considérant qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Sur proposition de Monsieur Daniel MEUNIER, Adjoint à la voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en place d'une période d'astreinte pour le personnel technique du 27 novembre 2017 au 25 février 2018 minuit afin d'assurer le nettoyage de la voirie en cas de chute de neige ou de verglas, et charge le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant la période ainsi définie conformément aux textes en vigueur.

b) Modification de la durée du temps de travail d'un poste :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service public, et considérant les besoins du service cantine et entretien de l'école maternelle, le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste de la façon suivante selon la réglementation : suppression dudit poste d'adjoint technique territorial de 33h00 et création du même poste à 35h00 hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence. Accord unanime des membres présents du Conseil.

5/ MARCHE DE VOIRIE : travaux de requalification de la rue de Vichy

Suite à la commission d'appel d'offres du 15 septembre 2017, le Maire présente le résultat de l'ouverture des 3 plis reçus, dont le résultat de leur analyse (selon les 2 critères préalablement définis dans l'avis : valeur technique à 60% et Prix des prestations à 40%) est :

- REALITES BE : 49 448,10€, note de 9,40
- SALTUS / A2i : 54 721,43€, note de 8,82

- AXE SAONE : 97 934,05€, note de 7,86

Le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre du bureau d'études **REALITES** qui obtient la meilleure note ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

6/ PATRIMOINE : acquisitions de terrain

a) Grange BOUTROUX : Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition d'une parcelle cadastrée section ZC n°101 de 314 m², figurant au compte des héritiers de **Madame Marie BOUTROUX**, et située 3 rue du Lavoir à Creuzier-le-Vieux ; le Maire propose son acquisition au prix de 5 000€ et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jean-Marc CORRE, (17 rue Antoinette Mizon à CUSSET). Accord unanime des membres présents du Conseil.

b) Parcelle JOUBERT : Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AO n°14 de 763 m², figurant au compte de **Madame JOUBERT**, et située 8 place des Guinards à Creuzier-le-Vieux ; considérant l'estimation de sa valeur vénale par le Service du Domaine de la DGFP, courrier en date du 04 juillet 2017 ; le Maire propose son acquisition au prix de 75 000€. Accord à la majorité des membres présents (1 vote contre : Mme GRINCOURT-SCHLUMBERGER).

7/ A.L.S.H.

a) Voyage à Annecy : considérant le projet d'un voyage à Annecy des enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui se déroulera du 16 au 21 juillet 2018 ; et la nécessité de demander aux familles concernées le versement d'arrhes ; le Maire propose de fixer le montant des arrhes à 50€ par enfant inscrit au voyage. Accord unanime des membres présents du Conseil.

b) Rémunération des animateurs : pour assurer le bon déroulement de ses activités, la Directrice de l'Accueil de Loisirs fait appel à des animateurs, embauchés sous Contrats d'Engagement Educatif. Le Maire propose d'augmenter de 5€ la rémunération forfaitaire journalière des animateurs, applicable à compter du 01 février 2018, comme suit : 60 € brut par jour + 1/10ème au titre des congés payés (soit 66€). Accord unanime des membres présents du Conseil.

8/ CCAS : subvention supplémentaire

Pour faire face à des dépenses d'aides imprévues ainsi qu'à celles causées par le déroulement de 2 repas des anciens dans le même exercice comptable, il est nécessaire de verser au CCAS une subvention supplémentaire de 11 000€. Accord unanime des membres présents du Conseil.

9/ PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE : projet de mise en valeur (par J-C Mairal)

Notre commune dispose d'un patrimoine naturel de très grande qualité et un lieu de promenade pour de nombreux habitants de l'agglomération. Il nous semble que c'est un atout à valoriser en lien avec la vocation touristique et thermale de vichy et de l'agglomération, et ce d'autant plus que plusieurs projets vont voir le jour avec lesquels pourront se mettre en place des synergies : la voie verte, projet d'intérêt régional qui longe l'Allier et traverse notre commune ; le schéma de développement des chemins de randonnée de la communauté d'agglomération, et le projet des 11 villes européennes thermales historiques, dont Vichy, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le patrimoine naturel et historique de Creuzier-le-Vieux, en synergie avec tous ces projets, pourra certainement générer de l'attractivité pour la commune, une lisibilité à l'extérieur et une activité économique nouvelle (chambres d'hôte, restauration, etc...).

C'est fort de cette conviction qu'en partenariat avec l'IADT (institut d'Auvergne de développement des territoires), Sébastien Astorgue, étudiant de master 2 spécialiste de ces questions, a effectué un travail de cartographie, d'évaluation des potentialités, de rencontres, de discussions individualisées et d'entretiens qualitatifs avec plus de 70 personnes, réunion avec les élus et VC (notamment Joël Herbach en charge de la voie verte), mise en place d'un comité de pilotage, des séminaires participatifs avec les citoyens. Bref, une vraie démarche de mobilisation citoyenne qui a valu à la commune d'être inscrite

"ville 12 étoiles" au Conseil de l'Europe lors de la semaine européenne de la démocratie locale. Puis une stratégie de 38 actions autour de 3 axes : transition écologique et valorisation du paysage ; valoriser, transmettre le patrimoine et la culture local ; innover, faciliter et entreprendre.

Sachant que les communes voisines ont aussi des projets de même nature que nous, il serait intéressant de les connecter dans une approche partagée. Il nous a donc semblé important de leur présenter notre démarche : une réunion aura lieu le 18 janvier avec les maires de Vichy, Creuzier-le-Neuf, Saint-Germain-des-Fossés et le Président de VC.

10/ VOIRIE : délai de non-intervention sur voirie neuve

Monsieur le Maire rappelle que la commune réalise chaque année des travaux d'enrobé sur la voie communale dans le cadre de ses compétences à des coûts importants. En dépit d'un travail de communication auprès des riverains (tracts et réunion publique) et des concessionnaires concernés préalablement à la réalisation des travaux, des demandes de raccordements de particuliers nous sont adressés dont la conséquence est d'ouvrir par tranchée la nouvelle voirie.

En conséquence, il serait utile d'interdire ces ouvertures d'une chaussée refaite à neuf pendant 5 ans. Accord unanime des membres présents du Conseil.

11/ NOMINATION DU COMPLEXE « Jean-Claude TULOUP »

Suite au décès en mars dernier de Jean-Claude TULOUP, un Maire qui a fait beaucoup pour notre Commune ces dernières décennies, il est proposé aux membres du CM de lui rendre hommage en donnant son nom au complexe sportif et culturel. Accord unanime pour la dénomination « Complexe Jean-Claude TULOUP ».

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h00